Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290615-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

2026/29/06/15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 29 JUIN 2026

L'an deux mille vingt-six à dix-neuf heures trente, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal de la Commune de GOURIN, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Madame Bérangère FRITZ, maire.

Etaient présent(e)s : FRITZ Bérangère, BOUËDEC Jean-Michel, ULLIAC Morgane, PÉRON Matthieu, PICARDA Styren, BERNY Benoît ***à partir de 19h52***, LE GAL Annie, LIEFFRIG Eric, PRADO Elodie, MÉLIARENNE Hervé, DUFLEIT Gaëlle, LE BAIL Erwann, LE HORS Clément, VERGNAULT Marie, HÉRY Charlène, DRÉVILLON Hervé, GOACOLOU Gilbert, ANDRÉ Christiane, LE GUILLOU Jean-Philippe, QUESSEVEUR Pierre-Marie, VIANET Edith, VATAN Eric, FRANCHON Patrick.

Absent(e)s : MICHEL Ellen, LE BRIS Philippe, MALIGE Sabrina, MARTIN Annie.

Procuration(s) : MICHEL Ellen à HÉRY Charlène, LE BRIS Philippe à PÉRON Matthieu, MALIGE Sabrina à ULLIAC Morgane, MARTIN Annie à VIANET Edith.

Au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ, MÉLIARENNE Hervé a été élu secrétaire de séance.

Date de convocation : 22/06/2026
Convocation affichée le : 23/06/2026

Nombre de Conseillers :
En exercice : 27
Présents : 23
Votant (s) : 27

Reçu en Préfecture de VANNES le ……
Publié ou notifié le ……..…
Certifié exécutoire le …..……
A GOURIN, le……..……

La Maire,
Bérangère FRITZ.

15- RÉVISION DES TARIFS DE LA GARDERIE PÉRISCOLAIRE – ANNÉE SCOLAIRE 2026/2027

Madame la Maire rappelle que, par délibération en date du 7 novembre 2025, le conseil municipal a fixé les tarifs de la garderie périscolaire comme suit :

Service	Tarif actuel
Accueil du matin (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) – Maternelle	0,45 €
Accueil du soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) – Maternelle	0,60 €
Accueil du matin (étude surveillée) – Elémentaire	0,65 €
Accueil du soir (étude surveillée) – Elémentaire	0,85 €

Afin de tenir compte de l'évolution des charges de fonctionnement du service, Madame la Maire propose une augmentation uniforme de 0,05 € par prestation.

Envoyé en préfecture le 08/07/2026
Reçu en préfecture le 08/07/2026
Publié le
ID : 056-215600669-20260629-D2026290615-DE

Gourin

Département du MORBIHAN

Les **nouveaux tarifs** seraient ainsi fixés comme suit :

Service	**Tarif proposé**
Accueil du matin (lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi) – Maternelle	0,50 €
Accueil du soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) – Maternelle	0,65 €
Accueil du matin (étude surveillée) – Elémentaire	0,70 €
Accueil du soir (étude surveillée) – Elémentaire	0,90 €

Ces nouveaux tarifs prendraient effet à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, au moyen d'un vote à main levée et à l'UNANIMITÉ,

APPROUVE les nouveaux tarifs proposés ci-dessus, applicables à compter de la rentrée scolaire 2026/2027.

Fait à Gourin, le 29 juin 2026
Pour extrait conforme au registre,

Le secrétaire de séance,
MÉLARENNE Hervé.

La Maire,
Bérangère FRITZ.